



LES ARCHIVES DE L'ÉTAT  
&  
L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE  
recrutent

un / une docteur en Histoire (h/f/x) dans le domaine  
« Archives et histoire de la politique étrangère de la Belgique »  
(programme FED-tWIN)

#### CONTEXTE

FED-tWIN est un programme de recherche de la Politique scientifique fédérale belge (BELSPO) visant à promouvoir la coopération durable entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités belges, par le financement de profils de recherche communs.

Le programme FED-tWIN (Prf-2022-024) permet aujourd'hui d'ouvrir une fonction dans le domaine « Fournir un accès aisé et transparent aux archives du ministère belge des Affaires étrangères afin de promouvoir une réévaluation de l'histoire de la politique étrangère belge au prisme du multilatéralisme, 1830-1960 » (BEMULTILAT). Il implique (a) les Archives générales du Royaume et les Archives de l'État dans les Provinces, en bref les « Archives de l'État », institution scientifique fédérale, et (b) l'Université de Liège.

#### Objet :

Le projet BEMULTILAT, qui réunit l'Université de Liège et les Archives de l'État (CegeSoma), se situe au carrefour de la recherche fondamentale sur l'histoire des relations internationales de la Belgique et de la contribution à l'ouverture à la recherche des fonds d'archives indispensables à l'écriture de cette histoire. Alors que les archives diplomatiques belges sont longtemps restées sous-exploitées et mal inventoriées, la perspective d'un futur transfert des archives du ministère des Affaires étrangères aux Archives de l'État offre une excellente occasion de combiner travail archivistique et renouvellement historiographique. Ce faisant, la recherche répond également au besoin de transparence et de contrôle démocratique des politiques publiques.

En termes de recherche fondamentale, l'objectif principal de BEMULTILAT est de réévaluer l'histoire de la politique étrangère belge à travers le prisme du multilatéralisme, tant comme concept politique applicable sur une longue période (1830-1960) que comme grille d'analyse des engagements internationaux de la Belgique. En se concentrant sur les acteurs, le projet tendra à vérifier l'hypothèse selon laquelle la Belgique, en tant qu'État neutre puis en tant que petite puissance, a pu exercer, à travers le multilatéralisme, un pouvoir d'influence – sinon une véritable puissance – supérieur à celui

que son statut et sa taille pouvaient laisser espérer. Un important travail d'archives sera mené pour réexaminer les grandes phases de l'histoire des relations internationales de la Belgique, voire les remettre en cause et reformuler leur articulation. La diffusion de ces recherches se fera par des publications, par la participation à la formation des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles à l'ULiège, la participation aux activités du CegeSoma, mais aussi par une participation active à un réseau international de chercheurs en histoire du multilatéralisme, réseau qui reste encore largement à construire.

En termes d'ouverture des archives à la recherche, le projet vise à préparer et à accompagner le transfert physique des archives diplomatiques belges, du SPF aux Archives de l'État, conformément à la convention de 2017. Cette mission implique un transfert d'expérience et une parfaite coordination avec les archivistes actuellement en charge de ces fonds. Elle implique également de concevoir l'architecture d'une description générale actualisée, cohérente et hiérarchisée des fonds d'archives du ministère des Affaires étrangères belge. Enfin, il s'agit d'identifier et d'inventorier, au sein de l'ensemble des archives conservées aux Archives de l'État, les dossiers permettant d'écrire l'histoire de la Belgique et du multilatéralisme (1830-1960), assurant ainsi une bonne articulation entre le projet de recherche fondamentale et la mission archivistique.

### Partenaires :

Les **Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces** ([www.arch.be](http://www.arch.be)) sont un établissement scientifique fédéral faisant partie de BELSPO (*Belgian Science Policy Office*). L'institution comprend les Archives générales du Royaume à Bruxelles, dix-huit dépôts répartis dans tout le pays et le Centre d'Études et Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CegeSoma). Les Archives de l'État acquièrent et conservent (après tri) les archives d'au moins trente ans des cours et tribunaux, des administrations publiques, de notaires, ainsi que du secteur privé et de particuliers. Elles veillent à ce que les archives publiques soient transférées selon les normes archivistiques. Mettre ces documents d'archives à la disposition du public, tout en respectant la protection de la vie privée, est une des missions primordiales de l'institution. Dans les dix-neuf salles de lecture, les Archives de l'État mettent une infrastructure à la disposition d'un public varié. Le service au public directement via Internet (la salle de lecture numérique) est une des priorités de l'institution.

L'**Université de Liège** ([www.uliege.be](http://www.uliege.be)) est une Université d'enseignement et de recherche de la Communauté française de Belgique. Sa Faculté de Philosophie et Lettres, qui offre des programmes d'études de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, compte plus de 2500 étudiants et près de 300 enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. Le/la chercheur/chercheuse engagé sera impliqué dans l'enseignement et les services dispensés par le Département des Sciences historiques de cette Faculté ([https://www.schist.uliege.be/cms/c\\_4220008/fr/schist](https://www.schist.uliege.be/cms/c_4220008/fr/schist)), et mènera ses recherches au sein de l'unité de recherche transdisciplinaire Traverses (<https://www.traverses.uliege.be>), qui fédère plus de 150 chercheurs et chercheuses. À la croisée de la recherche et de l'enseignement, le/la chercheur/chercheuse FED-tWIN pourra promouvoir des thèses de doctorat et des mémoires de master à l'ULiège, mais aussi intervenir dans le cadre de la formation doctorale et proposer des séminaires de recherche en master.

### LIEUX DE TRAVAIL

- Le chercheur ou la chercheuse sera intégré dans la direction opérationnelle 4 (CegeSoma) des Archives de l'État. Il / elle sera amené à travailler en archives aux différents sièges des Archives de l'État situés à Bruxelles (siège central sis rue de Ruysbroeck, Dépôt Cuvelier et CegeSoma).
- Université de Liège, Département des Sciences historiques, 1b, quai Roosevelt, 4000 Liège.

## PROFIL

- Diplôme de **docteur en Histoire** (obtenu depuis 12 ans maximum à la date du 1<sup>er</sup> mars 2023<sup>1</sup>).
- Maîtrise approfondie de l'**historiographie** récente dans le domaine des **relations internationales**, en particulier de la politique étrangère belge.
- Expérience approfondie de **recherche** (dont une expérience post-doctorale minimale de 3 ans vivement souhaitée), attestée par des **publications scientifiques** de haut niveau, notamment dans le domaine précité.
- Une **expérience et/ou un diplôme en archivistique** est un atout.
- Une **expérience internationale** de recherche constitue également un atout.
- Langues modernes : connaissance approfondie du **français**, écrit et parlé, et bonne connaissance de l'**anglais et du néerlandais**. La compréhension passive de l'**allemand** est un atout.
- Aptitudes au **travail en équipe** attestées par l'implication dans des projets collaboratifs (organisation de congrès ou de journées d'études, participation active à des réseaux de recherche, par ex.).

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le poste consiste en un engagement conjoint par les deux institutions partenaires :
  - comme **Chef de travaux** (grade SW2 de la carrière du personnel scientifique fédéral) sous contrat à durée indéterminée à mi-temps (0,5 ETP) aux Archives de l'État. Échelle barémique SW21 (31.880,00 EUR – 48.350,00 EUR salaire brut non indexé, soit un salaire mensuel brut indexé d'environ 2860 EUR sans autre ancienneté que le doctorat exigé). Tous les services prestés dans les services publics et comme chercheur /chercheuse peuvent être valorisés.
  - comme **Chercheur / chercheuse post-doctoral** sous contrat à durée indéterminée à mi-temps (0.5 ETP). Echelle barémique 116S.
- Entrée en service prévue le **1<sup>er</sup> octobre 2023**.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidat(e)s doivent transmettre leur dossier de candidature (fichier au format PDF) **le 1<sup>er</sup> mars 2023 au plus tard** par courriel à [recruit@arch.be](mailto:recruit@arch.be) (référence : candidature FEDTWIN/BEMULTILAT).

**Le dossier de candidature doit se composer d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec liste des publications, ainsi que d'une copie du diplôme requis et d'un extrait de casier judiciaire.**

Les candidat(e)s sélectionné(e)s sur base de leur dossier seront invité(e)s pour une audition par la Commission conjointe de sélection, prévue aux Archives générales du Royaume, rue de Ruysbroeck, 2, 1000 Bruxelles.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec M. Michael Auwers ([michael.auwers@arch.be](mailto:michael.auwers@arch.be)) ou Mme Catherine Lanneau ([C.Lanneau@uliege.be](mailto:C.Lanneau@uliege.be)).

---

<sup>1</sup> Conformément à l'art. 14 de la loi du 21 juillet 2017 instaurant un programme de coopération durable sur le plan de la recherche entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités, entrent en considération les candidats ayant obtenu un titre de doctorat au **maximum 12 ans avant la date ultime d'introduction des dossiers de candidature**. La période visée est prolongée d'un an par période de congé de maternité de trois mois au minimum ou par période ininterrompue de trois mois au minimum de congé parental à temps plein ou congé d'adoption à temps plein, pris par le/la candidate entre l'obtention du titre de doctorat et la date ultime d'introduction des dossiers de candidature, sans que la prolongation totale puisse excéder un an par enfant. La période visée au premier alinéa est également prolongée de la durée réelle des périodes attestées de maladie de longue durée du candidat ou d'un membre de famille proche du candidat auquel ce dernier a donné des soins médicaux, pour autant qu'il s'agisse de périodes ininterrompues de trois mois au minimum.